3AC AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 600 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 79 RUE DE MIROMESNIL
75008 PARIS (VILLE DE PARIS)
384 920 161 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf,

et le quinze juillet, à quatorze heures ,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés

Monsieur Philippe VALLET, président du conseil d'administration et directeur général,
Monsieur Jean-Marc ROMILLY, administrateur et directeur général délégué,
Madame Françoise VIALA, administrateur et directrice générale déléguée,
Madame Geneviève CROIZIER-MAYOLLE, administrateur,
Madame Jocelyne RENARD, administrateur,
la société 3A FINANCES, administrateur,
représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Marc ROMILLY,

Monsieur Luc RICHARD, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

La séance est présidée par Monsieur Philippe VALLET en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant

Changement de président du conseil d'administration,
Pouvoir pour les formalités.

Monsieur Jean-Marc ROMILLY est nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe VALLET, ancien président.

Monsieur Jean-Marc ROMILLY déclare accepter cette fonction.

La séance se poursuit sous sa présidence.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. En conséquence, Monsieur Jean-Marc ROMILLY, président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société, pour la période restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice 2010 et prend le titre de président-directeur général.

Monsieur Jean-Marc ROMILLY déclare accepter ces fonctions, et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes.

Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par le nouveau président pour servir et valoir ce que de droit.

Jean-Marc ROMILLY (*)

Bon pour acceptation des fonctions de président du Conseil d'Administration - Directeur Général

(*) *Mention manuscrite : Bon pour acceptation des fonctions de président du conseil d'administration - directeur général.*